

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 Paris

Paris, le 24 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis une semaine maintenant des mesures de confinement drastiques ont été mises en place et un certain nombre d'activités ont été interdites afin de lutter contre la propagation du virus COVID 19.

Dans ce contexte, les entreprises alimentaires de proximité - boulangers, bouchers, cavistes, charcutiers, chocolatiers, épiciers, fromagers, poissonniers, primeurs, ... - se mobilisent et œuvrent au quotidien avec engagement pour garantir la continuité de la chaîne alimentaire aux côtés des autres acteurs de la chaîne alimentaire.

Cet engagement nécessite une forte adaptabilité de nos TPE qui doivent faire face à des difficultés d'approvisionnements, à des fluctuations de ventes, à l'absence de plusieurs de leurs collaborateurs, ... et qui s'organisent en adaptant leurs horaires de travail, en renforçant les règles d'hygiène et en mettant en place des outils de distanciation.

Bruno LE MAIRE, Didier GUILLAUME et Agnès PANNIER RUNACHER ont d'ailleurs souligné le rôle essentiel des professionnels de la fabrication et distribution alimentaire et notamment celui des artisans et commerçants de l'alimentation.

Pour autant, nous rencontrons dans les territoires de nombreuses difficultés avec les équipes des forces de l'ordre. Certaines demandent à nos professionnels de fermer leur boutique considérant qu'ils n'ont pas lieu d'être ouverts au public (cas de cavistes, brasseurs ou chocolatiers notamment), d'autres exigent de la clientèle qu'elle regroupe ses achats et se rende uniquement dans les grandes surfaces alimentaires.

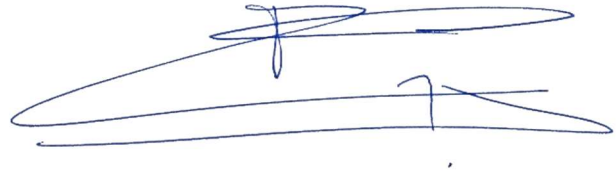
Certains français ne respectent pas les règles imposées dans le cadre du confinement et nous le déplorons. En revanche, est-il justifié qu'un client en chemin pour aller chez son boulanger reçoive une amende de 135 euros ?

Nos commerces permettent aux Français de disposer d'une alimentation variée de qualité à proximité de chez eux. Ils s'inscrivent donc parfaitement dans la politique de confinement mise en œuvre.

Aussi, nous souhaitons que vous adressiez un message aux forces de l'ordre afin que les commerces de proximité puissent remplir leur mission dans les meilleures conditions.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Président



Joël MAUVIGNEY

Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs
Jean-François GUIHARD



Confédération Nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française
Dominique ANRACT



Syndicat National des Brasseurs Indépendants
Jean-François DROUIN



[en Détail](#)

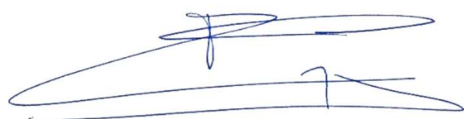
75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr

www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

Syndicat des Cavistes Professionnels
Patrick JOURDAIN



Confédération Nationale des Charcutiers – Traiteurs et Traiteurs
Joël MAUVIGNEY



Confédération des Chocolatiers et Confiseurs de France
Frédéric CHAMBEAU



Epiciers de France
Alexis ROUX DE BEZIEUX



Fédération des Fromagers de France
Claude MARET



Confédération Nationale des Glaciers de France
Bruno AIM



[Confédération Générale de l'Alimentation en Détail](#)

Maison des Métiers de l'Alimentation – 56 rue de Londres – 75008 Paris 01 44 90 88 44 – cgad@cgad.fr

www.cgad.fr / www.les-rabelais-des-jeunes-talents.fr

Fédération Nationale des Artisans Pizza en Camion Magasin
Isabelle SUDRE



Organisation des Poissonniers Écaillers de France
Sylvère MOREAU



Saveurs commerce
Christel TEYSSEDE

